



Nom du produit :
Express FX Herbicide
PCP # 33039

L'herbicide Express FX est un ensemble de deux produits différents. Vous trouverez ci-joint la fiche signalétique des composants de l'herbicide Express FX:

Express^{md} 50 SG MUP

Num. Hom. 28176
Date de la fiche signalétique : 03/01/2018
Numéro de référence : 13000012165

Dry Dicamba MUP

Num. Hom. 28735
Date de la fiche signalétique : 01/29/2018
Numéro de référence : 130000148580

Veuillez prendre connaissance de la fiche signalétique afin d'avoir une compréhension entière et complète de tous les risques associés à chaque produit avant l'utilisation.

Fabricant/distributeur :

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
USA

Numéros de téléphone :

Renseignements sur les produits : 1-215-299-6000
Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)
Date de préparation : 01/29/2019

Membre de CropLife

^{md} Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

^{mc} Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Express® 50 SG MUP
Nom : B11646119
commercial/Synonyme : DPX-L5300 50SG
Tribenuron methyl 50SG
Affinity 2 Herbicide
Affinity 50 SG
Granstar 50 SG
Tribenuron methyl: Methyl 2-[[[(4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl)methylamino]carbonyl]amino]sulfonyl]benzoate
Express® SG MUP

Numéro de la FDS : 130000012165

Fabricant : FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Urgences médicales : 1 800 331-3148 (États-Unis et Canada)
1 651 / 632-6793 (Tous les autres pays - Collecter)

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Attention

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certains individus. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effets potentiels sur la santé

Cette section comprend les effets adverses possibles qui peuvent se produire si ce produit n'est pas utilisé conformément à l'étiquette.

Peau

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Tribénuron-méthyle : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Composant | No.-CAS | Concentration |
|--------------------|-------------|---------------|
| Tribénuron-méthyle | 101200-48-0 | 50 % |
| Other Ingredients | | 50 % |

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer la peau immédiatement à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils pour le traitement.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.
Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés Inflammables

Point d'éclair : Non applicable

Risque d'Incendie et d'Explosion

: Pas de risque de feu ni d'explosion Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

Moyens d'extinction appropriés

: Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie

: Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles

: Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Nettoyage du Déversement

: Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Mesures en cas de

: Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Déversement Accidentel : zones en contrebas.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Retirer l'équipement de protection personnelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Se laver à fond dès que possible et enfiler des vêtements propres.
- Manipulation (Aspects Physiques)
Stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Stockage : Conserver dans le conteneur d'origine. Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker dans un endroit frais, sec. Conserver hors de la portée des enfants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

- Mesures d'ordre technique : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Équipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:
Chemise à longues manches et pantalons longs.
Chaussures et chaussettes
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable, telle que polyéthylène ou chlorure de polyvinyle.
L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:
Combinaison
Gants résistants aux produits chimiques faits de n'importe quelle matière imperméable
Chaussures et chaussettes

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive. Aviser les travailleurs de l'application en les prévenant verbalement ou en affichant des panneaux de mise en garde aux entrées des zones traitées.

Directives au sujet de l'exposition
Valeurs limites d'exposition

Non établi.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme : solide, granuleux
Couleur : brun clair
Odeur : légère
pH : 8.4 - 9.4 à 10 g/l 20 °C (68 °F)
(solution à 1% dans l'eau)
Substance oxydante : Le produit n'est pas oxydant.
Masse volumique apparente : 640 kg/m³
tassé
Hydrosolubilité : soluble

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.
Conditions à éviter : Aucune raisonnablement prévisible.
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.
Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Express® 50 SG MUP
Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat
Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

- Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin
- Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin
- Sensibilisation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B., Cochon d'Inde

Tribénuron-méthyle

Inhalation 4 h CL50 : > 6.0 mg/l , Rat

Toxicité à dose répétée :

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral - nourriture
Souris
90 jr
Gain de poids du corps réduit

Oral(e)
Rat
28 jr
Gain de poids du corps réduit

Cancérogénicité : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.
Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire.
Cible(s) :
Glandes mammaires

Mutagénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique
Express® SG herbicide

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

| | | |
|------------|---|--|
| 96 h CL50 | : | Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) > 120 mg/l |
| 72 h CE50r | : | Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte) > 0.080 mg/l |
| 48 h CE50 | : | Daphnia (Daphnie) > 120 mg/l |

Information écologique supplémentaire : Ne pas appliquer directement dans l'eau, ni dans des zones où se trouvent des eaux de surfaces, ni dans des zones à niveau d'eau variable au-dessous de la valeur moyenne des marques correspondant aux niveaux supérieurs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | | |
|---------------------------|---|--|
| Élimination des Déchets | : | Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination des déchets autorisée. |
| Élimination du conteneur: | : | Remplissage et élimination des contenants : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit. Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit. |

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | | | |
|--------|------------------------------------|---|---|
| IATA_C | Numéro ONU | : | 3077 |
| | Nom d'expédition des Nations unies | : | Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Tribénuron-méthyle) |
| | Classe | : | 9 |
| | Groupe d'emballage | : | III |
| | No. Etiquetage | : | 9MI |
| IMDG | Numéro ONU | : | 3077 |
| | Nom d'expédition des Nations unies | : | ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Tribénuron-méthyle) |
| | Classe | : | 9 |
| | Groupe d'emballage | : | III |
| | No. Etiquetage | : | 9 |

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Express® 50 SG MUP

Version 1.0

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. Homologation PCP : HERBICIDE: 28262 /MUP: 28176
Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation de : 03/01/2018
MSDS

™ Marque de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée

® Marque déposée de FMC Corporation ou d'une société affiliée

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Date de révision 03/01/2018

Réf. 130000012165

Fiche signalétique
Dry Dicamba MUP

FDS n° : 130000148580-A
Date de révision : 2018-01-29
Format: NA
Version 1



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Identificateur de produit

Nom du produit Dry Dicamba MUP

Autres moyens d'identification

Code du Produit 130000148580-A

PCP # 28735

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée : Utiliser uniquement comme ingrédient actif dans les herbicides

Restrictions conseillées pour l'utilisation Utilisez tel que recommandé par l'étiquette

Adresse du fournisseur

FMC Corporation
2929 Walnut Street
Philadelphia, PA 19104
(215) 299-6000 ((Informations générales)
msdsinfo@fmc.com (courrier électronique - informations générales)

Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite, d'incendie, de déversement ou d'accident, appelez:
1 800/424 9300 (CHEMTREC - États-Unis)
1 703 741-5970 (CHEMTREC - International)
1 703/527 3887 (CHEMTREC - Alternate)

Urgences médicales :
800-331-3148 (États-Unis et Canada)
651-632-6793 (Tous les autres pays; à frais virés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| | |
|---|-------------|
| Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards) | Catégorie 4 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Avertissement**Mentions de danger**

H332 - Nocif par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

Conseils de prudence - Réponse

P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin

P391 - Recueillir le produit répandu

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient selon les directives de l'étiquette

HNOC (danger non classé autrement)

Non classés ne étaient pas autrement dangers identifiés.

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Une formation excessive de poussière peut présenter un risque d'explosion de poussière.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|-------------------------------|-----------|------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate | 1982-69-0 | 77 - 78.5 |

Les synonymes sont fournis dans la section 1.

4. PREMIERS SOINS**Contact avec les yeux**

Maintenez les yeux ouverts et rincez-les doucement, avec précaution, avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance; puis, effectuer une respiration artificielle, de préférence par bouche-à-bouche, si possible. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire boire un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Il ne faut pas induire le vomissement à moins que vous ne receviez cette consigne d'un médecin ou du centre antipoison. Il ne faut rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente et il ne faut pas la faire vomir non plus.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés Les symptômes d'empoisonnement peuvent survenir après plusieurs heures; par conséquent, une observation médicale pendant au moins 48 heures après l'accident est justifiée.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement particulier, le cas échéant Le traitement est symptomatique et consiste en un traitement de soutien. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Endiguer l'eau de lutte contre le feu pour une élimination ultérieure; ne pas disperser le produit.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers spécifiques du produit Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Recueillir les eaux d'extinction de feu séparément. Celles-ci ne doivent être envoyées dans des drains. Les produits chimiques brûlants peuvent produire des sous-produits plus toxiques que le matériau d'origine.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques L'électricité statique peut être suffisante pour enflammer les nuages de poussière. La possibilité d'inflammation dépendra de l'énergie minimale d'inflammation (EMI) et du type d'opérations réalisées avec le matériau. Les valeurs de l'EMI ne sont pas fournies dans cette FDS.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets. Isoler la zone d'incendie. Évaluer le vent.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Évacuer le personnel non essentiel. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Isolez la zone et y mettez un panneau d'avertissement. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. Équipement de protection individuel, voir section 8.

Divers Pour des consignes additionnelles concernant le nettoyage, appelez le service d'assistance téléphonique de FMC dont les coordonnées sont données à la section 1, « Identification du produit et de l'entreprise » ci-dessus.

Précautions pour la protection de l'environnement Éloignez les gens et les animaux du déversement ou de la fuite et de la zone sous le vent par rapport à la fuite. Maintenir le produit à distance des lacs, ruisseaux, mares et égouts. Ne pas laisser pénétrer dans les voies d'eau.

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer loin à l'avant du déversement pour recueillir l'eau de ruissellement. Recouvrir le déversement en poudre d'une feuille ou d'une bâche en plastique pour minimiser la dispersion et garder la poudre sèche. Contenir et recueillir un déversement avec un matériau absorbant non combustible (par ex., sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et placer dans un contenant pour élimination selon les règlements locaux et nationaux (voir la section 13).

Méthodes de nettoyage Utiliser des outils anti-tincelles propres pour recueillir le produit et le mettre dans des contenants en plastique recouverts sans être serrés pour élimination ultérieure. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, du sable, de la terre, de la terre de diatomées, de la vermiculite) et le placer dans un récipient pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir la section 13).

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|-------------------------------|--|
| Manutention | S'assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ne pas contaminer d'autres pesticides et engrais, l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux pendant le stockage ou l'élimination. Laver à fond après manutention. Utilisez des gants de protection en matériaux chimiques en nitrile ou en néoprène. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les réutiliser. Vérifiez régulièrement pour des fuites. |
| Entreposage | Magasin à 0° - 30 °C. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Évitez le contact avec l'eau ou l'humidité. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. |
| Produits incompatibles | Acides forts, Bases fortes |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région

Contrôles techniques appropriés

| | |
|----------------------------------|--|
| Mesures d'ordre technique | Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Lorsque vous travaillez dans des endroits confinés (par exemple, des réservoirs, conteneurs, etc.) assurez-vous qu'il y a une source d'air pour la respiration et portez l'équipement recommandé. |
|----------------------------------|--|

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage | Lunettes de sécurité à protection intégrale. |
| Protection de la peau et du corps | Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Des gants et des bottes résistants aux produits chimiques sont recommandés. |
| Protection des mains | Porter des gants de protection chimiques en nitrile ou néoprène. S'il vous plaît respecter les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. |
| Protection respiratoire | Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur avec un masque de filtre à particules. |
| Mesures d'hygiène | De l'eau propre doit être disponible pour lavage en cas de contamination au niveau des yeux et de la peau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver le peau avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme ou de fumer. Prendre un bain ou une douche à la fin du travail. Il ne faut pas laver les vêtements de travail avec les vêtements de la maison. |
| Informations générales | Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs d'équipements de protection appropriés |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| Aspect | Aucun renseignement disponible |
| État physique | solide |
| Couleur | Brun clair |
| odeur | Presque inodore |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |
| pH | 7.3 - 7.5 |
| Point de fusion/point de congélation | Aucun renseignement disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | Aucun renseignement disponible |
| Point d'éclair | Sans objet |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Not highly flammable |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité | 0.58 - 0.61 g/cm ³ @ 20 °C |
| Densité | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | Soluble dans l'eau |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, cinématique | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité, dynamique | Aucun renseignement disponible |
| Propriétés explosives | Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges explosifs d'air de poussière est possible |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Réactivité | Aucun dans des conditions normales d'utilisation |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions d'entreposage recommandées. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles |
| Matières incompatibles | Acides forts, Bases fortes. |
| Produits de décomposition dangereux | Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

| | |
|---|---|
| DL50 orale | > 2000 mg/kg (rat) |
| DL50 épidermique | > 2000 mg/kg (rat) |
| CL50 par inhalation | > 4.3 mg/l (rat) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peu ou non irritant (lapin). |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Non irritant. |
| Sensibilisation | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |

Informations sur les effets toxicologiques

Groupe d'emballage III
Polluant marin Dicamba.
Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

ICAO/IATA

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

IMDG/IMO

N° ID/ONU UN3077
Nom officiel d'expédition Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a (dicamba)
Classe de danger 9
Groupe d'emballage III
No EMS F-A, S-F
Polluant marin Dicamba
Désignation UN3077, Substance dangereuse pour l'environnement, solide, n.o.s. (dicamba)

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|---|-----------|------------|-------------------------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate - 1982-69-0 | 1982-69-0 | 77 - 78.5 | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé Oui
Danger chronique pour la santé Oui
Risque d'incendie No
Risque de décompression soudaine No
Danger de réaction No

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate 1982-69-0 | X | | |

Inventaires internationaux

| Nom chimique | Inventaire TSCA (États-Unis d'Amérique) | LIS (Canada) | EINECS/ELINCS (Europe) | ENCS (Japon) | Chine (IECSC) | KECL (Corée) | PICCS (Philippines) | AICS (Australie) |
|--|---|--------------|------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------------|------------------|
| Sodium 3,6-dichloro-o-anisate 1982-69-0 | X | X | X | | | | | |

Canada

Déclaration SIMDUT

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

16. AUTRES INFORMATIONS

| | | | | |
|------|-----------------------------|------------------|-------------------|------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé 1 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | Dangers physico-chimiques - |
| HMIS | Risques pour la santé 1* | Inflammabilité 1 | Danger physique 0 | Protection individuelle X |

*Indique un risque chronique pour la santé

Légende des codes NFPA et HMIS Grave = 4; Sérieux = 3; Modéré = 2; Léger = 1; Minimum = 0

Date de révision : 2018-01-29
Cause de la révision: Libération initiale

Avis de non-responsabilité

FMC Corporation factotum estime que les informations et recommandations contenues dans les présentes (y compris les données et les énoncés) sont exactes à la date des présentes. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT LES INFORMATIONS DONNÉES ICI. L'information fournie ici concerne seulement le produit indiqué et peut ne pas être applicable lorsque le produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Utilisation d'un produit de esta est régie par la US Environmental Protection Agency (EPA). Ce est une violation de la loi fédérale pour utiliser ce produit d'une manière incompatible avec son étiquetage. En outre, puisque les conditions et méthodes d'utilisation sont hors du contrôle de FMC Corporation, FMC Société nie expressément toute responsabilité concernant les résultats obtenus d'ou utiliser les produits ou la fiabilité de cette information.

Préparé par

FMC Corporation
Logo de FMC - Marque de commerce de FMC Corporation

© 2018 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la fiche signalétique